

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 27**  
**Présents : 24**  
**Votants : 27**

N° ordre : DE-26-34

N° ordre dans la séance :  
DE-20260519-07

Date de la convocation :  
12/05/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Frédéric DI PAOLO, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

**Absents excusés** : Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Marc MEO (procuration à Isabelle MORLOTTI), Christelle MARCHAND (procuration à Sylviane GUILLERMET)

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

David TREBOZ, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'une décision modificative du budget principal 2026 est nécessaire pour procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement, à savoir :

- Opérations d'ordre : il convient de procéder à l'intégration de frais d'études et de frais d'insertion, enregistrés initialement au chapitre 20, dans le coût des travaux concernés enregistrés aux chapitres 21 et 23, pour un montant total de 72 753,20 €. Ces écritures techniques sont sans incidence sur l'équilibre global du budget.
- Virements de crédits : il convient d'effectuer deux virements de crédits, depuis l'opération 20 « Centre-ville », pour alimenter des opérations insuffisamment approvisionnées :
  - o 50 000 € vers l'opération 22 « Voirie et espaces publics », pour la modernisation des points lumineux.
  - o 30 000 € vers l'opération 18 « Equipements sportifs et de loisirs », afin d'anticiper des dépenses complémentaires éventuelles, et de couvrir le surcoût constaté des sanitaires de la base de loisirs (7 199,71 €), l'acquisition d'un câble d'alimentation pour le programmateur d'arrosage du stade d'honneur (4 200 €) et la pose d'une barrière pivotante au plan d'eau (2 088 €).

La décision modificative n°1 du budget principal est retracée dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2128-020 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	340.86 €	0.00 €	0.00 €
D-21313-020 : Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux	0.00 €	28 554.84 €	0.00 €	0.00 €
D-21321-020 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	13 523.35 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-020 : Install générales ... des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	1 948.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	9 450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	0.00 €	18 936.15 €	0.00 €	0.00 €
R- 2031-020 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	71 866.66 €
R- 2033-020 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	886.54 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>72 753.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>72 753.20 €</b>
D-21351-18-020 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-22-512 : VOIRIES ET ESPACES VERTS	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-20-020 : CENTRE VILLE	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>152 753.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>72 753.20 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
081-200099406-20260519-de-26-34-BF  
Date de réception préfecture : 22/05/2026

La décision modificative est équilibrée en investissement à hauteur de 72 753,20 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la décision modificative n°1 du budget principal.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**K. CHAPMAN**

Le Maire  
**Jean-Marc DUPONT**

